



Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le 15/10/2024

ID : 071-217104637-20241007-2024054-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2024054

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du 07 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire

Étaient présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés : Frédéric BUTTET, ayant donné pouvoir à CHANUT Jean-Luc
Cécile LAMBOROT, ayant donné pouvoir à RENAUX Cécile

Secrétaire de séance : CORRE Michelle

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 13

Nombre de membres
présents : 11

Date de convocation :
03/10/2024

OBJET : DELIBERATION RELATIVE au recrutement d'un agent pour assurer le maintien du service de cantine le vendredi 11 octobre 2024.

Le Maire indique au conseil municipal que, suite à plusieurs arrêts maladie, pour palier un manque d'effectifs et pour les besoins du service, il convient de procéder au recrutement d'un agent pour effectuer l'installation et le service des repas à la cantine le vendredi 11 octobre de 10h30 à 13h30 soit 3 heures.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le recrutement d'un agent pour effectuer l'installation et le service des repas à la cantine le vendredi 11 octobre de 10h30 à 13h30 soit 3 heures et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 07/10/2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.

